

**Bulletin de don à renvoyer à :**

FONDATION DU PATRIMOINE - Délégation Régionale Midi-Pyrénées  
11 boulevard des Récollets – 6 B – CS 97802 - 31078 TOULOUSE Cedex 4

Retrouvez cette souscription sur notre site internet : [www.fondation-patrimoine.org/60159](http://www.fondation-patrimoine.org/60159)

**Oui, je fais un don de ..... Euros pour aider à la restauration du clocher de l'église de SAINT AMANS SOULT (81240) et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours ; j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.**

La Fondation du Patrimoine, créée par la Loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un Reçu Fiscal (sauf cas soulignés ci-dessous dans les mentions légales), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus :

**Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable (*exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt*),
- **OU** de l'Impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €) (*exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt*).

**Pour les entreprises**, votre don ouvre droit à une réduction de l'Impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires Hors Taxes (*exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt*).

**Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :**

**de l'Impôt sur le Revenu** **OU**  **de l'Impôt sur la Fortune Immobilière** **OU**  **de l'Impôt sur les Sociétés**

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – Clocher de Saint Amans Soult »**  
(Le Reçu Fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque et vous sera adressé par e-mail\*)

NOM ou SOCIETE : ..... Adresse : .....

CP Ville : .....

E-mail : .....

\* Si vous souhaitez recevoir votre Reçu Fiscal par courrier, nous vous remercions de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; Toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du Patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



Située au sud du département du Tarn, au cœur du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, la commune de Saint Amans Soult est dénommée ainsi depuis 1851, en hommage au célèbre Maréchal Soult, originaire des lieux où il y est né en 1769 avant d'y décéder en 1851. Originellement appelée Saint Amans La Bastide, la date de fondation de cette cité remonterait au début du XIII<sup>e</sup> siècle.

L'église, dédiée à Notre Dame de l'Assomption, est localisée au centre de la ville ancienne dite « ville haute ». Bâti en matériaux caractéristiques du terroir, ce monument dénote un imposant clocher, édifié sur une large base carrée avec les deux derniers niveaux de plan hexagonal et dotés de grandes baies. Sa flèche maçonnerie, élevée sans ossature bois, est en pierre de taille, plus précisément du granit. Culminant à plus de 40 mètres, ce clocher est emblématique et indissociable de l'image de la commune en raison de sa hauteur ainsi que de son emplacement géographique, visible des paysages alentours.

Malheureusement, en date du 9 octobre 2018, la foudre a frappé cet édifice religieux et a fortement endommagé sa partie sommitale où certaines pierres du clocher ont hélas volé en éclats, puis ont détruit dans leur chute les toitures de la sacristie et de maisons situées à proximité immédiate. Devant la gravité et l'ampleur des dégâts, une opération prioritaire de réhabilitation patrimoniale est indispensable mais représente, malgré tout, un coût conséquent. **Ainsi, grâce à cette souscription, vous pouvez apporter votre contribution à ce programme d'envergure dédié à la reconstruction et à la remise en valeur du clocher de l'église de Saint Amans Soult.**